

1. Ouverture de la séance et appel

Mme la Présidente, Mireille Cardinaux ouvre la séance à 19h05. Elle souhaite la bienvenue à ce 4^{ème} et dernier Conseil de l'année ainsi qu'à M. Bernard Rüeger, notre invité de ce soir pour la tribune libre. Le mois de décembre est un mois bien chargé, il y a aussi les fenêtres de l'Avent, elle remercie tous les participants qui nous accueillent toujours dans la bonne humeur.

Mme la Présidente donne plusieurs informations, notamment sur l'échéancier 2013 où il y a un changement de date pour le conseil du mois de décembre 2013, celui-ci aura lieu le 17 décembre et non le 10 comme indiqué. Le nouvel échéancier sera envoyé aux conseillers avec le PV de la séance.

Par rapport à la protection des données, la question est toujours en cours, **Mme la présidente** y répondra dès que possible.

La « marche à suivre » pour la Présidence ainsi que pour les 1^{ers} nommés de commissions est dans les mains de la Municipalité. Dès que les corrections ou rajouts auront été faits, elle sera présentée lors d'un Conseil.

L'inauguration du Collège aura lieu en été 2013.

La sortie du Conseil aura lieu courant 2013.

Mme la Présidente informe du changement de nom de la Commission en matière de recours pour l'imposition, celle-ci s'appelle désormais « Commission en matière de recours pour l'imposition et les taxes ».

Mme la Présidente informe du décès de Mme Renée Molliex, qui a été secrétaire du conseil, et qui est l'auteure du livre « Mémoires de Fezzolans », une minute de silence est demandée pour lui rendre hommage.

Mme la Présidente demande à la personne se faisant assermenter ce soir de bien vouloir s'abstenir de vote jusqu'à son assermentation.

Mme la Présidente informe de la démission de M. Fernand Kaufmann pour des raisons personnelles. Ensuite, elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

Mme Mireille Sanchez, Secrétaire du Conseil, procède à l'appel, sur les 83 membres du Conseil, 67 sont présents, 16 excusés, pas de non excusés. Le quorum étant à 28, il est atteint. Dès lors, Mme la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

2 points sont rajoutés à l'ordre du jour : le point 9 sera « Réponse de la Municipalité à la lettre du 26 juin 2012 de la part de 12 conseillers concernant l'immeuble En Rionzier » et le point 10 s'est glissé dans l'ordre du jour suite à la démission de M. Bernard Genton du Super

SIDERE. L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2012 du 26 juin 2012

M. François Burnand, au point 8, préavis municipal de CHF 308'100.- : il est dit en dernier paragraphe que la Municipalité prend acte des demandes émises par la commission ad hoc ainsi que de la COGEFIN. Il souhaite savoir quelle est la portée de cette prise d'acte de la part de la Municipalité quant à la réalisation moyennant les aménagements qui font baisser le coût du refuge (toit normal et pas en tavillons, etc...).

M. Francis Liard, Syndic, n'a pas le PV sous les yeux mais la Municipalité a pris acte. Il y a 3 communes engagées pour ce refuge. Actuellement les études sont en cours, les demandes d'offres également. Une rencontre avec l'architecte aura lieu en février 2013.

La Municipalité estime que la mention « prend acte est suffisante », le problème étant l'accord avec les 3 communes.

M. François Burnand, demande à ce que soit rajouté dans le PV qu'au moins 1 membre du Conseil Général mentionne le fait qu'il y avait à priori un désir de la COGEFIN et de la Commission ad hoc de voter sous réserve de la réalisation de ces économies.

Mme Laurence Sachot fait une remarque générale sur le PV. Celui-ci n'est pas complet. Je cite « après discussion, le préavis 5/2012 est mis en votation », puis « après plusieurs interventions et discussion animée, la présidente passe le préavis 6/2012 au vote ». Aucune des discussions ou suggestions des conseillers ne sont rapportées dans ce PV. Les conseillers non présents au Conseil du 25 septembre ne peuvent pas avoir la connaissance desdites discussions. Il est évident que la secrétaire a changé et qu'un temps d'adaptation est nécessaire. Elle remercie la secrétaire de prendre note pour les prochains PV, que ce que disent les conseillers doit être consigné dans celui-ci. Mme la Présidente remercie Mme Sachot pour ses remarques, mais l'option avait été prise de faire un PV décisionnel, ce qui est tout à fait autorisé.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 8 abstentions et 2 refus.

4. Correspondance éventuelle

Mme la Présidente lit le courrier de Mme Katyla Labhard, Municipale, qui annonce sa démission au sein de la Municipalité pour le 31 mars 2013. Cela signifie qu'il y aura une élection complémentaire à la Municipalité. Celle-ci aura lieu en même temps que les votations du 3 mars 2013. Le dépôt des listes pour les intéressés est fixé au 21 janvier 2013 à 12h00 au Greffe Municipal.

M. Yvan Guillemain prend la parole afin de remercier Mme Labhard pour tout le travail effectué durant ses mandats. S'ensuit de chaleureux applaudissements.

5. Assermentation

Mme la Présidente appelle **M. Frédéric Sauser**. Elle demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article de 4 de la Constitution Vaudoise. M. Sauser prête serment et est officiellement intégré au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 84 conseillers.

6. Préavis municipal no 7/2012 concernant le budget 2013

M. François Burnand demande l'annulation de ce point. Les comptes remis aux membres sont totalement faux, les comptes 2011 ne correspondant à aucune réalité.

M. Francis Liard, Syndic, indique que nous ne sommes pas présents ce soir pour les comptes 2011 mais pour le budget 2013, qu'il s'agit d'un programme informatique et probablement qu'il y a un bug. Mme Favre vérifiera le problème avec l'informaticien. Mme Favre, boursière, présente dans la salle, signale néanmoins que les chiffres 2013 sont corrects, confirmés par la vue sur internet.

M. Francis Liard, Syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Cela n'étant pas le cas, il en lit la conclusion.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Yvan Guillemin**, rapporteur pour la COGEFIN qui recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Martin Hoeldrich souhaite avoir le détail du compte 730.3654.00, Etablissements Hospitaliers de la Côte pour un montant de 90'750.-

M. Francis Liard, Syndic, mentionne qu'il s'agit de la participation de la Commune aux EMS du canton.

M. François Burnand, n'est pas d'accord avec les conclusions de la COGEFIN. Il trouve qu'un certain nombre de dépenses est en forte augmentation notamment les frais administratifs, c'est surprenant d'avoir une telle augmentation. L'autre point étant les vignes.

M Francis Liard, Syndic, répond que concernant l'administration communale, ils ont tenu compte du remplacement de la secrétaire municipale avec doublement du personnel durant 3 mois pour la formation de la nouvelle secrétaire. En ce qui concerne les vignes, il a été prévu de faire un minage, ce qui coûte un certain montant de reconstitution.

Mme la Présidente passe ensuite le préavis au vote à main levée : le préavis no 7/2012 est accepté à la majorité, 3 refus et 9 abstentions.

7. Préavis municipal no 8/2012 concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets

Mme Carole Bettems, Municipale, lit en préambule un texte pour la compréhension dudit règlement. *Vous avez accepté Mesdames, Messieurs, un préavis de 330'000.- pour la mise en place de Molok avec système de pesée, ces structures sont en cours de pose, reste à placer les*

goulottes qui seront installées les 13 et 14 décembre. Dans sa dernière séance, la Municipalité a estimé que le délai du 1^{er} janvier 2013 était trop court pour la finition des travaux, de la transmission aux ménages des cartes ainsi que l'information à la population sur le fonctionnement de ce nouveau système. La Municipalité a décidé de repousser au 1^{er} juillet 2013 le début de la facturation des ordures ménagères au poids, sous réserve bien entendu de l'acceptation du préavis de ce soir. Toutefois, la Municipalité désire mettre en fonction ces Moloks le plus rapidement possible et annuler ainsi la tournée de ramassage des ordures du mardi. Une information complète sur les déchets sera délivrée par courrier d'ici fin 2012 et une séance spécifique sur les Moloks sera organisée avant le début du fonctionnement de ceux-ci.

Mme Carole Bettems, Municipale, se permet de rappeler que ce n'est pas la Commune de Féchy qui s'est levée un matin en ayant l'idée de proposer une taxe supplémentaire, voir même 2 taxes supplémentaires. Il existe un arrêté du Tribunal Fédéral qui impose cela à toutes les communes du canton. Toutes les communes doivent appliquer le principe du pollueur payeur qui stipule qu'un utilisateur doit s'acquitter du prix véritable de la prestation ou d'un service qu'il consomme.

Mme la Municipale lit les conclusions du préavis en stipulant le changement de date qui est fixé au 1^{er} juillet 2013.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, **M. Jacques Pelichet**, qui recommande d'accepter à l'unanimité le préavis municipal tel que présenté.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Yvan Guillemin**, rapporteur pour la COGEFIN, qui recommande également d'accepter à la majorité ledit préavis.

Mme Christine Kaesermann s'étonne en tant que spécialiste en assurances sociales sur l'allègement de la taxe. Elle s'est rendue compte que les personnes au bénéfice d'une rente AI seraient au bénéfice d'un allègement. Elle rappelle que l'AI est un revenu de substitution qui compense le manque de revenu dû à un handicap. La rente ne présuppose absolument pas à une situation de type financière précaire. Une personne peut être fortunée et toucher une rente AI. Mme Kaesermann propose de supprimer les bénéficiaires AI en vue d'être en égalité de traitement avec les autres personnes. Elle propose aussi de rajouter les PC familles et les rentes pont qui sont 2 prestations vaudoises pour les personnes a revenus modestes. Elle souhaite également que la municipalité trouve un moyen plus discret qu'un sac en plastique transparent pour l'évacuation des serviettes des personnes incontinentes.

Mme Carole Bettems, Municipale, répond qu'en ce qui concerne le règlement, il s'agit d'un document type proposé par le SESA, mais que la Municipalité veut bien le corriger avec les remarques de Mme Kaesermann. Il sera soumis au SESA à nouveau, mais sera-t-il accepté ? En ce qui concerne les allègements pour les pampers et les protections dans les sacs transparents, une réflexion longue a été faite. La solution « la plus raisonnable » trouvée est celle-ci. Dans d'autres communes, cela se fait déjà de cette manière et cela ne pose aucun problème. Un essai sera fait et si cela ne convient pas, des discussions sont encore possibles.

M. Willy Kursner intervient suite à la réflexion de Mme Kaesermann. Il ne s'agit pas d'indiquer que la Municipalité va regarder, le Conseil doit délibérer. Il peut y avoir une entrée

en matière sur ces questions, si la majorité du Conseil l'approuve. Alors la Municipalité réétudiera le règlement et fera de nouvelles propositions au prochain Conseil. Il souhaite que l'on délibère un peu plus précisément dans cette assemblée, car tout ceci lui semble un peu délicat. Il remercie Mme Bettems pour les éclaircissements apportés.

Mme Carole Bettems, Municipale, est d'accord avec l'intervention de M. Kursner. Il est cependant à noter que si le Conseil repasse ce règlement, il faut qu'il soit accepté au SESA et que nous sommes finalement dépendants de l'Etat. La Municipalité peut présenter le règlement modifié mais ne sait pas s'il sera accepté.

M. Willy Kursner : Je n'ai pas dit que j'étais pour ou contre la proposition de Mme Kaesermann, je demande simplement que la procédure soit faite dans le bon ordre.

M. Bernard Genton a une proposition qui tient compte de tous les éléments : voter une entrée en matière, on sera donc dans les normes légales et M. Kursner sera satisfait par rapport à une entrée en matière ou non sur les propositions de Mme Kaesermann. Deuxièmement pour gagner du temps et ainsi éviter que toutes ces discussions ne reviennent au mois de mars prochain, voter immédiatement sur les sous-items de Mme Kaesermann.

Mme la Présidente passe au vote sur l'entrée en matière sur les 3 amendements proposés par Mme Kaesermann. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, 3 refus et 8 abstentions.

La suppression de l'allègement pour les bénéficiaires AI est acceptée à la majorité avec 11 abstentions et 5 rejets.

Pour le rajout des rentes pont (la rente pont est une rente qui est octroyée pour une personne 2 ans avant la retraite officielle pour lui permettre de ne pas prendre une rente anticipée et donc affaiblir sa future prévoyance professionnelle) ainsi que pour les PC famille (pour les familles qui ont des enfants en dessous de 16 ans et qui ont des revenus modestes), ces propositions sont acceptées à la majorité, 4 refus et 12 abstentions.

Mme la Présidente passe ensuite au vote la demande de trouver un moyen plus digne d'évacuer les couches ainsi que les protections pour incontinents. Cette demande est refusée à l'unanimité. Les sacs transparents seront donc maintenus.

Mme Jamila Blackwell a pris note que la taxe au poids débutera au 1^{er} juillet 2013. Elle demande ce qu'il en sera de la taxe forfaitaire de CHF 80.-.

Mme Carole Bettems, Municipale, répond que les taxes seront facturées depuis le 1^{er} juillet 2013, ce qui veut dire une demi année avec la taxe forfaitaire et une demi année avec le système actuel. Concernant les taxes, se sont des chiffres évalués sur un calcul de 2011. Il s'agit de taxes maximales.

M. Riccardo de Filippo, demande ce qu'il va se passer durant la période intermédiaire jusqu'au 1^{er} juillet.

Mme Carole Bettems, Municipale, explique que les premiers 6 mois de taxes fonctionneront selon le système d'équivalent ménage. Les autres 6 mois dès le 1^{er} juillet seront taxés au poids

ainsi qu'à la déchetterie. Quant à la mise en service des Moloks, un courrier sera envoyé aux citoyens avec tous les renseignements nécessaires.

M. Willy Kursner, souhaite savoir si que la Commune de Perroy sera mise à contribution comme les habitants de Féchy.

Mme Carole Bettems, Municipale, explique que les Communes de Bougy et Allaman n'ont rien payé en supplément à leur adhésion. Dès lors, Perroy ne paiera pas non plus. La déchetterie de Perroy est trop petite et est devenue obsolète. Le Canton ne leur aurait pas autorisé un agrandissement, étant donné que le « trend » actuel est aux fusions.

Le préavis no 8/2012 est mis en votation à main levée par la Présidente. Celui-ci est accepté à la majorité avec 3 abstentions et 1 rejet.

8. Préavis municipal no 9/2012 relatif à la modification et à l'adhésion de la commune de Perroy à l'entente intercommunale intervenue en mai 2011 entre les communes d'Allaman, de Féchy et de Bougy-Villars pour la mise à disposition de leur population d'un déchetterie pour les déchets urbains recyclables.

Mme Carole Bettems, Municipale, passe directement aux conclusions du préavis.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Léa Eugster, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter à l'unanimité ce préavis. Sous réserve que les coûts soient réduits comme annoncés.

M. Jean-Luc Kaesermann aimerait savoir, suite à l'indication de la commission ad hoc comme quoi la commune de Perroy allait utiliser son ancienne déchetterie, si cette place de lavage sera mise à disposition de certaines communes.

M. Francis Liard, Syndic, répond qu'il s'agit d'une place de lavage pour les véhicules des vignerons et agriculteurs.

M. Yvan Guillemain demande si le personnel communal de Perroy fera partie de l'effectif qui travaille à la déchetterie de Féchy.

Mme Carole Bettems, Municipale, répond que si la commune de Perroy est intégrée au sein de l'entente intercommunale, elle devra mettre à disposition des employés pour la déchetterie

M. Tobias Meyer souhaite savoir si dans le budget de 2013, il est tenu compte de l'entrée de Perroy à la déchetterie, ce qui signifierait que la location devrait baisser étant donné que la division se ferait par 4 communes au lieu de 3.

Mme Carole Bettems, Municipale, mentionne que la Municipalité a pensé que les conseillers de Féchy seraient des bons citoyens et qu'ils accepteraient la commune de Perroy. Ils ont donc déjà compté ces chiffres dans le budget.

M. Riccardo de Fillipo demande si un élargissement de la route menant à la déchetterie est prévu.

Mme Carole Bettems, Municipale, rappelle que le Conseil a déjà voté un préavis pour l'élargissement du chemin en début d'année, les travaux ont été effectués.

Mme Valérie Schärer Businger souhaite savoir si les bennes à déchets verts vont être doublées.

Mme Carole Bettems, Municipale, répond que la déchetterie est gérée depuis 2011 par BeReCycling, Mme Henny, et que c'est à elle de prendre la décision.

M. Francis Liard, Syndic, signale qu'en effet, le samedi les bennes sont pleines. Le fait d'amener les déchets verts communaux à Perroy devrait régler le problème.

Mme la Présidente passe le préavis au vote à main levée : le préavis no 9/2012 est accepté à la majorité, 3 refus et 3 abstentions.

9. Réponse de la Municipalité à la lettre du 26 juin 2012 de la part de 12 conseillers concernant le bâtiment locatif en Rionzier

Une lettre est parvenue à la Municipalité ainsi qu'à la Présidente du Conseil concernant l'immeuble du Rionzier avec plusieurs questions, notamment :

1) Quel est le montant exact investi pour le terrain ainsi que pour le bâtiment du Rionzier ?

M. Francis Liard, Syndic, lit les réponses de la Municipalité :

Dans le préavis municipal no 1/2011 présenté au Conseil général lors de sa séance du 22 mars 2011, la Municipalité a bien détaillé le coût global du projet et mentionné le montant du crédit hypothécaire nécessaire pour la construction qui permet par soustraction de calculer le montant budgétisé de l'investissement communal, soit l'acquisition du terrain, 1'960'000.-, en ce qui concerne les fonds propres budgétés, le coût du projet est de 8'762'000.-, l'emprunt est de 4'500'000.-, soit pour l'ensemble du projet un investissement de 4'262'000.- ce qui fait 48,6% de fonds propres.

2) Quelle est la rentabilité prévue des fonds propres investis à l'horizon de 10 à 20 ans hors variation extérieure ?

M. Francis Liard, Syndic, répond que la Municipalité doit gérer en premier lieu le moment présent. Un projet présenté au Conseil Général pour approbation doit être viable à court terme sinon il n'a aucune chance d'être accepté. Pour obtenir un crédit hypothécaire, le plan financier de l'objet doit respecter certaines règles et tenir compte des variations des taux hypothécaires à la hausse. Le taux d'amortissement que la Municipalité avait proposé n'avait par exemple pas été accepté. Nous traversons une période où les taux hypothécaires sont extrêmement bas et battent des records. Qui peut prédire les taux dans 10 ou 20 ans ? Comme tout investisseur, la Commune est en droit d'espérer que le rendement sur investissement augmente avec les années. A ce jour, les travaux ne sont pas terminés. Les plantations auront lieu au printemps 2013 et la Commune espère avoir reçu toutes les factures des entreprises ainsi que le décompte de l'architecte pour le Conseil général du mois de juin 2013. A ce moment-là, la Municipalité pourra estimer la rentabilité à court et moyen terme du capital

investi. Pour l'instant, à ce jour, selon l'engagement budgétisé, le rendement des fonds propres serait de 2,3%. Si un crédit hypothécaire avait été contracté à hauteur de 80% du coût du projet, le prix du m2 aurait dû être augmenté de CHF 230.- à 246.50 le m2.

3) Quelles sont les hypothèses retenues concernant les frais d'entretien ?

M. Francis Liard, Syndic, poursuit en répondant que la Municipalité n'a émis aucune hypothèse concernant les frais d'entretien. Elle s'est renseignée auprès des gérances de la région. Ces frais comportent entre autre les frais de gérance, les frais de conciergerie, les frais de jardinage, le déneigement, les assurances RC et l'ECA, les frais d'entretien courant et réparations, les contrats d'entretien des installations.

En conclusion, M. le Syndic indique que dans son préavis no 1/2011, la Municipalité pense avoir été assez claire sur le coût du projet et le plan financier annuel « recettes et dépenses », elle reste à disposition des signataires de la requête pour les recevoir en séance de Municipalité si des questions restent ouvertes.

Mme Christine Kaesermann, remercie la Municipalité pour ses réponses. Elle explique que si ces questions ont été posées, c'est à propos des loyers demandés qui sont très élevés. En discutant autour d'elle, elle a constaté que beaucoup de gens avaient eus la même réaction. Selon le texte passé en votation au Conseil du 27 mars 2007, des loyers abordables voire modérés avaient été demandés. Quelle est la notion d'abordable ? Mme Kaesermann demande à ce que soit affiché le prix des loyers ainsi que le comparatif fait dans la région pour des appartements ayant la même superficie. Le but de son interpellation est de trouver un moyen de baisser le prix des loyers du Rionzier pour les familles. Une des façons imaginées serait de parler des fonds propres investis par la Commune. En effet, si la Commune a inclu dans les prix des loyers des intérêts sur ses fonds propres ainsi qu'un amortissement, l'hypothèse serait de limiter voire de supprimer l'intérêt sur ces font propres. Cet argent appartient à la Commune et non à une banque. Il n'y a pas d'intérêt dû à une institution. Elle relève aussi qu'en 2013, la Commune a prévu un bénéfice de CHF 120'000.-. D'autre part, une des tâches du Conseil Général est de statuer sur l'utilisation de la fortune communale. Mme Kaesermann demande à Mme la Présidente de passer la parole à Mme Blackwell qui a fait une étude du marché de location pour situer ce qui est abordable dans notre région par rapport à ce que la Commune propose.

Mme Jamila Blackwell a fait une étude de prix comparative dans un rayon de 5 km. L'étude a été faite en prenant connaissance des prix au mois de juin dernier. L'étude va du mois de juin à ce jour, Cette étude n'est en aucun cas dirigée contre la Municipalité, c'est à titre d'information. Il s'agit d'objets équivalents. Le comparatif est projeté à l'assemblée et commenté par Mme Blackwell.

Mme la Présidente remercie Mme Blackwell et demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Mme Valérie Crittin, demande par rapport au budget et au point bâtiment en Rionzier, comment se fait-il qu'il y ait un excédent de recettes par rapport aux charges ?

M. Francis Liard, Syndic, souhaite avoir les documents que Mme Blackwell vient de présenter afin de pouvoir les étudier et répondre.

M. Guy Mercier s'interroge sur le comparatif affiché qui montre des prix allant de CHF 165.- à 287.- le m². Les appartements du Rionzier étant à CHF 230.- le m², il semble que les loyers soient assez avantageux.

M. Francis Liard, Syndic, rappelle que lors de la présentation du préavis, la Municipalité avait été très claire : les logements sociaux (la Commune ne fait pas de logements sociaux) sont à CHF 250.- le m² à Nyon, à Aubonne CHF 266.-. A Féchy, le bâtiment de l'administration communale où il y a des appartements faits en 1996 varie de CHF 228,- à 234.-. A CHF 230.-, nous sommes aux prix de 1996 au niveau de la location. A Dully, commune plus aisée que Féchy, des appartements vont être construits à CHF 237.50 pour des loyers « bas ». Féchy est ainsi certainement la commune avec des loyers les moins chers dans la région pour des appartements neufs.

Mme Christine Kaesermann signale que c'est exactement ce qu'elle disait. A 230.- le prix est tout à fait concurrentiel par rapport à la région, cependant tant que l'on n'a pas multiplié par le nombre de m², il est difficile de s'en rendre compte. Les appartements grands sont ainsi chers.

M. Francis Liard, Syndic, comprend tout à fait les propos de Mme Kaesermann. Si les familles trouvent les appartements trop chers, il ne peut rien faire.

Mme Jamila Blackwell tient encore à préciser qu'il y a eu un grand engouement pour ces appartements (environ 70 demandes) mais lorsque les prix des loyers ont été divulgués, il y a eu énormément de retraits. Des familles ne pouvaient s'installer en raison du prix. Ce sont des gens extérieurs à la commune qui sont venus y habiter alors qu'au départ, ce bâtiment était prévu pour les habitants de la Commune désireux de rester à Féchy ou de venir s'y réinstaller.

M. Willy Kursner intervient en mentionnant que nous sommes en face d'une réalité : la région n'est pas bon marché. A CHF 230.-, vous trouvez des appartements à Montricher et il y a un peu plus de kilomètres qui vous séparent de l'autoroute. Il remercie la Municipalité et l'engage à rester stricte dans la gestion communale. Si la commune se porte bien, c'est parce qu'elle est bien gérée. Par ailleurs, il rappelle que par rapport aux investissements décidés, toutes les personnes ici présentes y ont participé.

M. François Burnand fait une remarque technique par rapport au comparatif projeté. Il ne donne pas forcément raison aux personnes qui l'on élaboré. Il constate en regardant ce tableau que tendanciellement les grands appartements par rapport aux prix au m² sont plus bas à Féchy, ce qui irait dans un bon sens. Le côté « pervers », c'est qu'à partir du moment où le calcul global, comme l'a indiqué M. Kursner, semble correct, équitable, avec une rentabilité des fonds propres très raisonnable, cela voudrait dire que si l'on veut baisser le prix des grands appartements pour les familles, il faudrait augmenter le prix des petits appartements pour les personnes plus ou moins seules et il n'est pas sûr que la Commune soit gagnante à la sortie par rapport à ce qui a été voulu.

Mme Katyla Labhard, Municipale, indique en réponse à Mme Blackwell, que par rapport aux 70 inscriptions et aux personnes qui n'ont pas été reçues, il y a 1 famille de Féchy, logée à Féchy qui a renoncé à prendre un appartement en raison du coût. Pour les autres, il y a eu un critère de sélection où la Commune a privilégié les habitants de Féchy. Pour le duplex de 150 m², il est vrai que la Commune a cherché des locataires à l'extérieur.

M. Francis Liard, Syndic, ajoute en outre qu'il s'agit d'un bâtiment Minergie. Les charges seront meilleur marché qu'ailleurs.

Mme Jamila Blackwell intervient pour indiquer que le prix au m² n'est pas contesté. Ce qui est important de définir aujourd'hui, c'est la notion d'abordable. Sur quel critère peut on parler d'abordable ?

Mme Katyla Labhard est d'accord sur la définition d'abordable. Malheureusement, se sont les prix du marché, de la région et la Commune est en dessous de ces prix de location. Il s'agit de la 1^{ère} année et la commune navigue à vue sur le budget. Par contre elle est d'accord, ce n'est pas abordable.

Mme Laurence Sachot remercie Mme Labhard d'être revenue sur le point de Mme Crittin. La différence entre les charges et les produits de CHF 123'995.- est équivalente à plus de 39%, la différence est énorme même si le déneigement n'a pas été compté et que l'amortissement est de 2,3%, elle ne comprend pas.

Mme Katyla Labhard mentionne que si nous prenons l'investissement de fonds propres au taux de 2,3%, nous ne sommes pas loin des CHF 120'000.-.

10. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du SIDERE suite à la démission de M. Bernard Genton

M. Bernard Genton a donné sa démission en tant que suppléant au SIDERE, Mme la Présidente le remercie pour le travail effectué. Un poste est donc à repourvoir. Elle attend les propositions de l'assemblée.

M. Bernard Genton propose **M. Jean-Luc Kaesermann** qui fait déjà partie du SIDEP-AIEE.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autres souhaite se présenter. Ceci n'étant pas le cas, **M. Jean-Luc Kaesermann** accepte le poste et est félicité par applaudissements.

11. Communications de la Municipalité

M. Marc Morandi, Municipal, donne quelques nouvelles concernant la vendange 2012, qui s'est bien déroulée malgré la météo capricieuse. Cela donne une belle récolte communale avec un bon sondage. Il remercie tous les vigneron de la Commune qui ont œuvré à la fabrication du bon vin de Féchy. La commune a également pris congé de M. Charles-Henri Gay qui a terminé son activité en tant que vigneron communal. Il a été remplacé par M. Thierry Molliex qui a commencé son activité ces derniers jours.

La vente des sapins aura lieu le samedi 15 décembre de 10h à 12h sur la place communale avec la visite du Père Noël à 10h45.

M. Francis Liard, Syndic, prend également la parole pour indiquer le début des travaux pour le refuge. Ceux-ci se feront certainement au mois d'octobre 2014, les entreprises étant déjà occupées pour le printemps. Pour la taille des arbres, cet acte doit s'effectuer quand la sève descend, donc à partir du mois de septembre. L'inauguration aura lieu en 2014.

12. Propositions individuelles

M. Alexandre Oehen demande si par rapport aux bennes à papiers à la déchetterie, il existe un autre moyen de faire car les ouvertures sont tellement petites que l'on est presque obligé d'y mettre papier par papier.

Mme Carole Bettems, Municipale, répond que non. Le papier, pour qu'il soit valorisable, ne doit être que du papier. Dans des gros ballots papiers, des pampers, des cartons de céréales, etc. étaient régulièrement retrouvés, raison pour laquelle se sont des ouvertures en boîte aux lettres pour que le tri soit bien fait.

M. Yvan Guillemain a remarqué lors de la Fête du raisin que la fontaine du haut du village datait de 1912. Serait-il possible de faire un petit rassemblement pour commémorer ce centenaire ?

M. Marc Morandi, Municipal, répond que c'est une excellente initiative, que Mlle Karine Groux a déjà prise. Les « petits-nains » se déplaceront à cette fontaine le 31 décembre au soir pour fêter ce lieu.

Mme Laurence Sachot demande ce que l'on peut dire aux Fezzolans qui paient leurs impôts quand ils disent « Faire moins avec plus d'argent, nous payons plus pour moins de prestations ». En effet, nous avons investi en 2010 CHF 220'000.- pour un nouveau véhicule servant entre autre à déneiger les routes. Les routes et chemins privés étaient dégagés avec l'ancien véhicule. Le nouveau ne semble pas avoir trouvé lesdits chemins. Les citoyens se rendent bien compte que cela se fait à bien plaisir. Mais ils ne semblent pas comprendre que 10 min. de plus par chemin pour une machine puissante et payée en partie par leurs impôts soit une réelle mesure d'économie sur un budget de CHF 6'400'555.-. De plus, lorsque la glace s'installe, il y a un réel danger pour les personnes à mobilité réduite pour l'accès à une ambulance ou pour la rencontre probable entre des enfants qui jouent au bord de la route et un automobiliste qui perd la maîtrise de son véhicule. Pour conclure, dans les mesures d'économie, il faudrait considérer tous les paramètres directs et indirects pour la société. Elle remercie de prendre note de sa remarque.

Mme Carole Bettems, Municipale en charge du dicastère des routes, a pris la décision cette année de mettre tous les citoyens sur le même pied d'égalité. C'est à dire, d'autres chemins privés n'ont jamais été déneigés par le véhicule communal. Les chemins dont parle Mme Sachot sont des chemins privés. D'autres chemins privés ne sont pas déneigés, entre autres le chemin de la Laiterie. Les habitants le font eux-mêmes et ont engagé un habitant de leur immeuble pour le déneigement. C'est une idée qu'elle suggère.

M. Bernard Genton a bien lu dans le tout ménage sur ce sujet la phrase « pour des raisons d'écologie et d'économie nous allons essayer de minimiser l'utilisation du sel ». Il est tout à fait sensible à ces deux aspects mais il estime qu'il ne faut pas exagérer dans ce sens là au détriment de la sécurité.

Mme Carole Bettems, Municipale, indique qu'actuellement une saleuse est en panne, raison pour laquelle il subsiste quelques endroits où il y a de la glace.

M. Willy Kursner pense que la question de Mme Sachot est à étudier. Il comprend que Mme Bettems soit drastique dans son action. Mais il pense que la Commune de Féchy mériterait un peu plus que d'éviter les chemins privés dont personne ne sait si ils sont privés ou non. Sur les chemins privés, il n'y a que des contribuables, il pense que ce ne serait pas trop demandé à la Commune de déneiger l'ensemble des chemins à circulation. Il a remarqué l'investissement d'environ CHF 30'000.- fait pour installer une grue derrière le véhicule communal, grue qui n'a jamais servi, qui n'a même pas eu l'honneur de dresser le sapin de Noël sur la place du village. Il faut trouver une solution pour récupérer quelques milliers de francs pour cette grue qui stagne dans le hangar et peut-être s'équiper pour le déneigement et le salage avec une machine à saler sophistiquée comme il l'avait déjà proposé.

Mme Carole Bettems, Municipale, a bien entendu toutes les réactions. Elle informe l'assemblée que la grue est en vente. Concernant l'achat d'une saleuse plus performante, la Municipalité y a pensé. Il s'agit d'une année de transition comme M. Morandi l'a expliqué, un vigneron a pris sa retraite et avec les nouveaux contrats des vignerons, il n'y a plus d'heures possibles pour la Commune. Cela génère un manque de personnel pour conduire les véhicules.

M. Michel Aguet a une remarque concernant le chemin de Chantebise. A l'époque, la Municipalité s'était engagée à déneiger ce chemin pour la simple et bonne raison qu'il y a une borne hydrante en bas de ce chemin. Ce n'est pas aux privés de dégager la route pour que les pompiers puissent accéder aux maisons.

La Municipalité prend note.

13. Tribune libre

Mme la Présidente salue et présente en quelques mots l'invité du soir, **M. Bernard Rüeger**, Président de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, de Rüeger SA et Alpsens SA.

M. Rüeger effectue une présentation comparative sur différents points économiques entre plusieurs pays et la Suisse en mentionnant quelques pistes d'action.

En fin de présentation, plusieurs questions lui sont posées, auxquelles il y répond chaleureusement.

Le Conseil Général et la Municipalité de Féchy remercient sincèrement M. Bernard Rüeger de leur avoir accordé cette soirée.

14. Clôture de la séance

Le prochain Conseil aura lieu mardi **26 mars 2013**.

Mme la Présidente souhaite à la Municipalité ainsi qu'aux Conseillers de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon appétit.

Mme la Présidente remercie l'Assemblée et clôt la séance à 22h24.

